

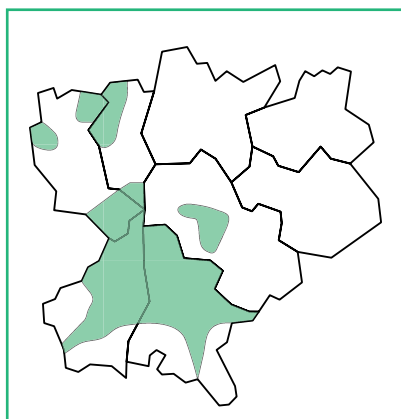
CAS TYPE CAP LAIT SPÉ-RA04



CAPRINS LIVREURS DE LAIT SPÉCIALISÉS ZÉRO PÂTURAGE AVEC MISES BAS D'AUTOMNE

I UMO, 36 ha, 170 chèvres, 153 000 l de lait

La région Rhône Alpes est très diverse sur le plan pédoclimatique : zones de montagnes humides et sèches, de collines, de plaines,...



Ce type de système peut être localisé sur l'ensemble des zones de collecte laitière de Rhône-Alpes.

Sa situation géographique peut cependant induire des assolements un peu différents entre des élevages situés au Nord de la région où les prairies naturelles sont majoritaires et ceux au Sud où l'implantation de luzerne est possible.

Le système décrit dans cette fiche est plutôt localisé dans le Sud de la région Rhône-Alpes.

Pour dégager un revenu, ce type d'exploitation doit :

- viser l'autonomie fourragère,
- avoir une bonne maîtrise technique de la reproduction et être productif à la chèvre.



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les animaux ne sortant pas, toutes les surfaces doivent être mécanisables.

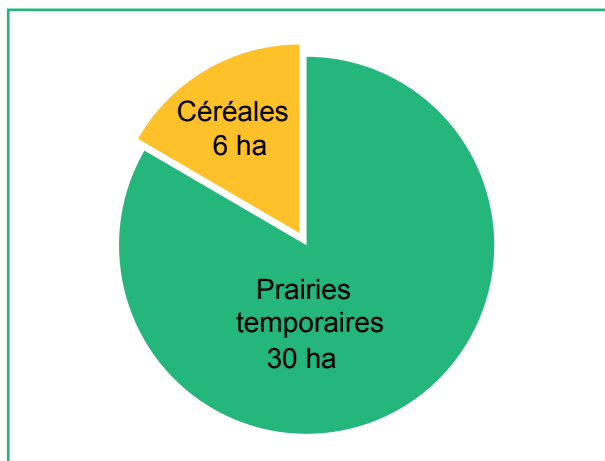
La surface de l'exploitation doit être adaptée au potentiel agronomique des terres pour assurer l'autonomie fourragère.

Des cultures pures de luzerne sont implantées pour être récoltées en foin. Quelques hectares

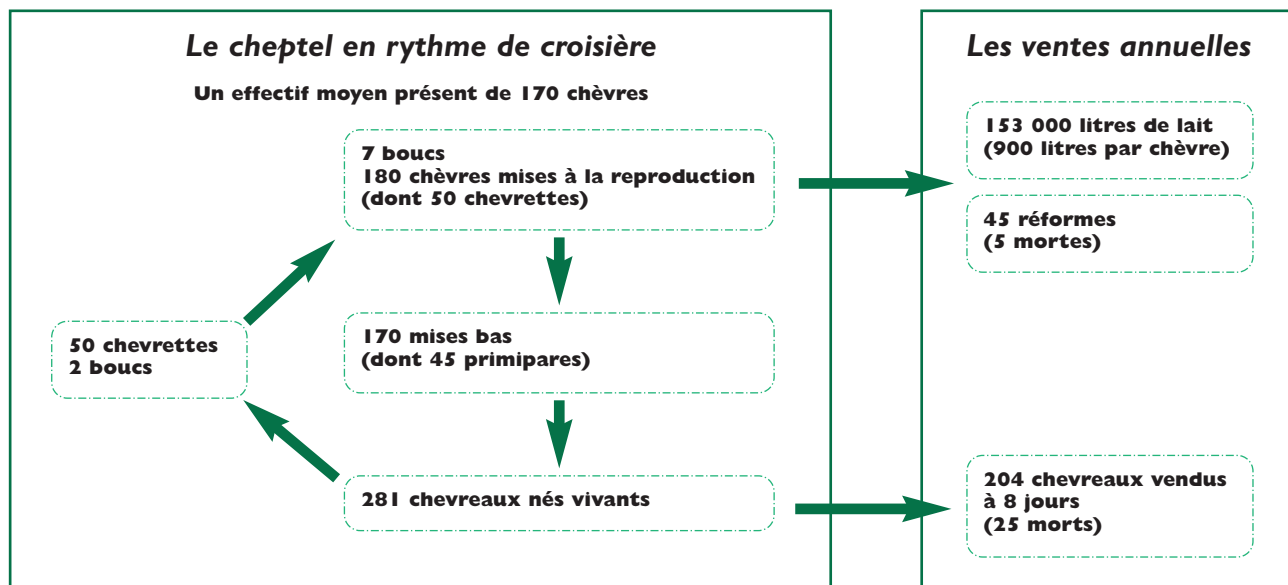
de prairies multi espèces peuvent être réservés à l'affouragement en vert.

Toutes les céréales sont autoconsommées et assurent une partie des besoins en paille.

> Assolement



LA CONDUITE DU TROUPEAU



Le troupeau met bas en 4 à 6 semaines à partir du 15 septembre. Dans ces élevages spécialisés, **la reproduction saisonnée est bien maîtrisée grâce à une application stricte du protocole du programme lumineux.**

Ce choix de mises bas déssaisonnées et en lot unique va permettre :

- de valoriser des stocks fourragers de qualité,
- un arrêt complet de la traite pendant 5 à 6 semaines pendant la période estivale,
- de bénéficier d'un prix du lait attractif.

Dans ce type d'exploitation, l'insémination animale est pratiquée, 30% des chèvres sont ainsi inséminées : l'objectif étant d'atteindre au minimum 50% des chevrettes issues de boucs améliorateurs.

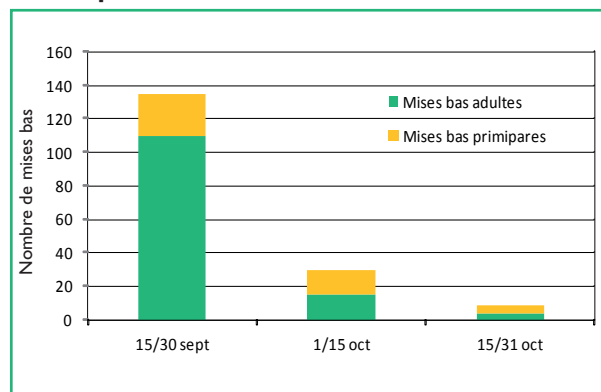
30 % des boucs (issus d'IA) sont renouvelés tous les ans.

Faute de temps et de place dans les bâtiments, les chevreaux sont vendus à 8 jours.

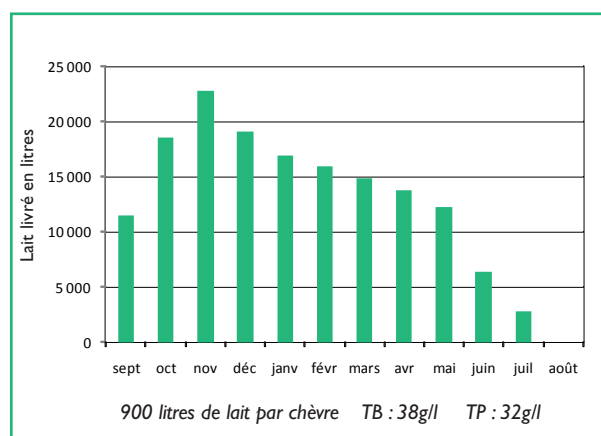
Dans le cas d'élevage adhérent au schéma de sélection, la vente de quelques reproducteurs est envisageable.

Le taux de renouvellement est de 28%.

> La répartition des mises bas



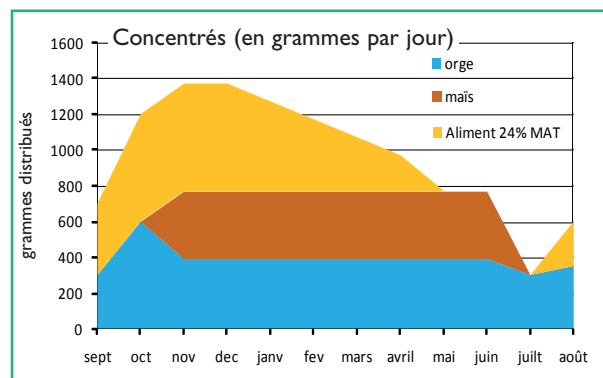
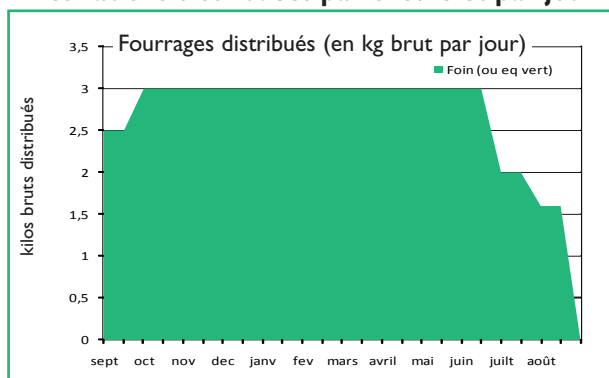
> La production laitière du troupeau





L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

> Les rations distribuées par chèvre et par jour



> Les besoins annuels en fourrages et concentrés

	En kg brut distribué par an		En tonnes brut Total troupeau
	Par chèvre	Par chevrette	
Foin	1 000	400	197
Orge produite	141	0	24
Maïs	93	0	15,8
Aliment 24 % de MAT	116	0	19,8
Aliment chevrettes	0	150	7,8
TOTAL CONCENTRÉS	350	150	67,4

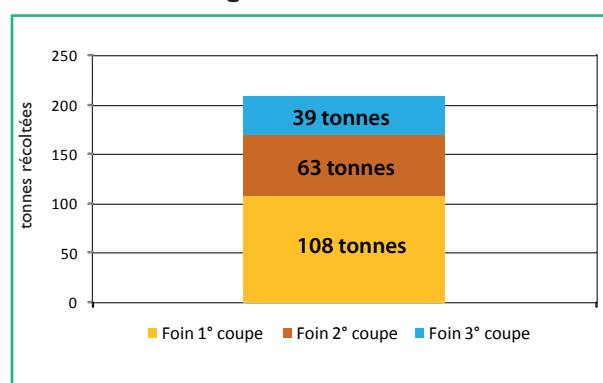
> L'efficacité de la ration

CONCENTRÉS CHÈVRE
350 kg par chèvre
soit 390g/litre de lait

AUTONOMIE ALIMENTAIRE
(fourrages et concentrés)
MS 83%
UFL 71%
PDI 63%

La substitution de tout ou partie du foin par de l'affouragement en vert entre le 15 avril et le 30 septembre est possible. Cette solution nécessite cependant des investissements en matériels importants et un bâtiment prévu pour ce type de fourrage. Cette pratique intéressante pour la qualité de la ration va générer environ une heure de travail supplémentaire tous les jours.

> 210 T de fourrages stockés



> L'utilisation des surfaces

30 ha (PME)		Foin 1° coupe		Foin 2° coupe		Foin 3° coupe	
	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct

Le potentiel agronomique climatique de l'exploitation et les pratiques culturales permettent un rendement en foin de 7 T brut (6 T de MS). 3 coupes de foin sont ainsi réalisées sur l'ensemble des surfaces avec des rendements respectifs en matière sèche de 3,6, 2,1 et 1,3 tonnes de matière brute par hectare.

L'apport d'engrais sur les prairies permet de sécuriser les rendements.

Le fumier peut être composté. Il est épandu sur les céréales et sur quelques hectares de prairies (10 à 20 T / ha).

LES EQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Les animaux sont logés dans un bâtiment avec couloir central pour faciliter le travail d'alimentation.

Les adultes disposent de 2 m² d'aire paillée chacun.

La salle de traite comporte 2 quais (16 ou 32 places) avec 16 griffes. Un système de décrochage automatique a été installé pour faciliter le remplacement du trayeur et éviter la surtraite.

LE TRAVAIL

L'exploitation est conduite par une personne seule (une UMO). En période de mises bas et de fénaison, le bénévolat familial ou un salarié temporaire est cependant nécessaire pour que le travail puisse être réalisé dans de bonnes conditions.

Le travail sur l'exploitation se répartit :

- **2 760 heures de travail d'astreinte** (dont 300 h de bénévolat sur l'année), soit en moyenne sur l'année 6,7 heures par jour à consacrer à l'atelier caprin. On observe un pic de travail d'astreinte au moment des mises bas avec près de 18 heures de travail quotidien. En dehors de cette période, en moyenne, 6 heures de travail sont nécessaires.
- **70 jours de travail de saison** dont 10 jours pour le troupeau (curage, manipulations, ...),

Le matériel

L'exploitation dispose de :

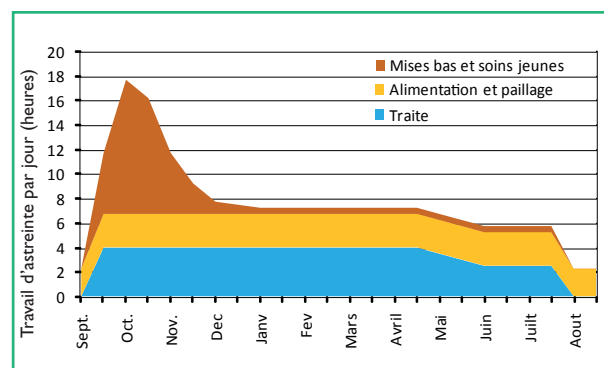
- de 2 tracteurs ; le premier est affecté aux travaux sur les surfaces, le second équipé d'un chargeur est réservé pour le travail en bâtiment
- d'une chaîne de fénaison complète et performante avec presse balle ronde.

Les travaux de labour et de moisson sont réalisés par CUMA ou entreprise.

50 jours pour les surfaces fourragères et 10 jours pour les céréales. La période des foin (mai à septembre) représente un pic de travail.

La souplesse de l'exploitation, approchée au travers du temps disponible calculé (TDC) est moyenne ; elle atteint les 600 heures.

> Répartition du travail d'astreinte sur l'année



FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

Pour réussir

La réussite de ce système repose sur :

- Une bonne autonomie alimentaire : l'élevage ne doit pas acheter de fourrages,
- Une excellente maîtrise de la reproduction et de la conduite du troupeau. Les animaux improductifs sont réformés.

Perspectives

Une amélioration du revenu est possible par :

- une bonne maîtrise technique,
- une bonne maîtrise des charges opérationnelles,
- l'optimisation des investissements.

😊 Forces

- Système qui laisse de la souplesse au niveau du temps de travail (sauf en période de mises bas et de fénaison).

☹ Faiblesses

- Investissements importants,
- Tout dérapage sur la reproduction, la production laitière ou l'alimentation va pénaliser l'EBE.

CAS TYPE CAP LAIT SPÉ-RA04



CAPRINS LIVREURS DE LAIT SPÉCIALISÉS EN ZÉRO PÂTURAGE AVEC DES MISES BAS D'AUTOMNE

I UMO, 36 ha, 170 chèvres, 153 000 l de lait

Résultats économiques de l'exploitation en euros - I UMO

(conjoncture 2009 - exploitation au bénéfice réel)

%/PB	LES PRODUITS	119 283 €
91,5 %	Produits caprins	109 047 €
	Lait	107 100 €
	♦ 153 000 litres à 700 €/1 000 litres	
	Viande	1 947 €
	♦ 45 Réformes à 7 €	315 €
	♦ 204 chevreaux à 8 €	1 632 €
0,5 %	Produits végétaux	382 €
	♦ Paiement couplés 6 ha à 63,74 €	382 €
8 %	Paiements découplés	9 854 €
	♦ ICHN 36 ha à 158 €	5 688 €
	♦ PHAE	0 €
	♦ DPU 36 ha à 106 €	3 816 €
	♦ Modulation	350 €
LES ANNUITÉS		23 221 €
LE REVENU DISPONIBLE		29 241 €
		pour vivre et autofinancer

%/PB	LES CHARGES	66 821 €
28,5 %	Charges opérationnelles	34 029 €
23,5 %	Charges animales	27 909 €
	♦ Maïs 15,8 tonnes à 200 €	3 160 €
	♦ Concentrés azotés 19,8 tonnes à 350 €	6 930 €
	♦ Concentrés jeunes 7,8 tonnes à 280 €	2 184 €
	♦ CMV 170 chèvres à 7 €	1 190 €
	11 % soit Alimentation	13 464 €
	♦ Poudre de lait 1,5 tonne à 1 850 €	2 775 €
	♦ Paille litière 32 tonnes à 70 €	2 240 €
	♦ Frais vétérinaire 170 chèvres à 9 €	1 530 €
	♦ Contrôle laitier 170 chèvres à 17 €	2 890 €
	♦ Frais de reproduction 60 IA à 41 €	2 460 €
	♦ Divers 170 chèvres à 15 €	2 550 €
	12 % soit Frais d'élevage	14 445 €
5 %	Charges végétales	6 120 €
	♦ Engrais prairies 30 ha à 90 €	2 700 €
	♦ Implantation prairies 6 ha à 200 €	1 200 €
	♦ Frais de culture orge 6 ha à 320 €	1 920 €
	♦ Divers	300 €
27,5 %	Charges de structure	32 792 €
	Hors amortissement et frais financiers	
	♦ Foncier (fermage + entretien)	4 672 €
	♦ Charges sociales	7 290 €
	♦ Bâtiment (location + entretien)	3 230 €
	♦ Matériel	5 700 €
	♦ Carburants, déplacements	3 850 €
	♦ Autres (assurances, eau, électricité,...)	8 050 €
44 %	L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	52 462 €
LES AMORTISSEMENTS		14 698 €
LES FRAIS FINANCIERS		3 656 €
LE RÉSULTAT COURANT		34 108 €

Options retenues pour ce cas type :

- Le montant des DPU retenu est dans le bas de la fourchette de ce qui est observé sur la région,
- les surfaces et le bâtiment sont en location,
- les annuités ont été calculées sur la base de prêts JA zone de montagne.

Perspectives pour 2010

La baisse annoncée du prix du lait, la hausse du prix des aliments et de l'énergie va peser sur le résultat. Le système va pouvoir bénéficier de la DPU herbe et de la prime à la chèvre.



Les indicateurs économiques

Résultats technico-économiques de l'atelier

• Marge brute atelier caprin	75 018 €
soit par chèvre	441 €
soit pour 1 000 litres	490 €

La marge brute représente 69% du produit caprin

Capital d'exploitation	194 700 €
• Aménagement bâtiment et stockage	60 000 €
• Matériel de traite	32 000 €
• Matériel agricole	50 000 €
• Cheptel	52 700 €

Autres indicateurs économiques

• EBE par UMO familiale	52 462 €
• Revenu disponible par UMO familiale	29 241 €
• Charges de structure par chèvre	193 €
• Annuités sur produit	19 %
• Annuités sur EBE	44 %

Sensibilité du système

L'excédent brut d'exploitation varie de :

- 5 950 € soit 11,3% pour une variation de 50 litres de lait par chèvre.
- 2 295 € soit 4,4% pour une variation de 15 €/1000 litres du prix du litre de lait de chèvre.
- 1 347 € soit 2,6% pour une variation de 30 €/tonne de concentrés (et poudre de lait) achetés.

VOS CONTACTS DANS LES DEPARTEMENTS :

Philippe ALLAIX - Chambre d'Agriculture 42 Tél : 04 77 91 43 03 philippe.allaix@loire.chambagri.fr
Anne EYME-GUNDLACH - Chambre d'Agriculture 26 Tél : 04 75 43 29 53 aeymegundlach@drome.chambagri.fr

COORDINATION REGIONALE :

Christine GUINAMARD - Institut de l'Elevage Tél : 04 92 72 32 08 christine.guinamard@inst-elevage.asso.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier de France Agrimer et du Casdar



Septembre 2010

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
 www.inst-elevage.asso.fr - ISBN : 978-2-84148-979-4- PUB IE : 00 10 50 031